



## Peut on vendre des produits sans certification d'authenticité ?

Par **lentente**, le **02/12/2009** à **09:33**

Bonjour,

Est-il juridiquement possible de créer une boutique de vêtements achetés sur marchés (clignancourt,... ), sans donc preuve d'achat ni de certification sur authenticité du produit ?

cordialement.